

# INFORMATIONS

*publiées par la*

# SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

*Siège Social : 17-21, rue de Louvain, Bruxelles.*

REPRODUCTION AUTORISÉE

Bulletin n°76

12 Août 1950.

## LES TRACTEURS ÉLECTRIQUES DE GARE.

C'est devenu un fait banal, de se trouver, en descendant d'un train, face à face avec un tracteur électrique de gare, serpentant<sup>209</sup> les quais pour se frayer un passage à travers le flot de voyageurs qui débarquent.

Il est d'autres tracteurs semblables, qui, pour remplir leur tâche dans l'ombre, à l'insu du public, n'en sont pour cela, pas moins utiles. Ce sont ceux qui desservent les trains de messageries, sous les hangars des grands et besogneux quais de transbordement.

L'effectif de ces tracteurs est actuellement de 70 représentant un capital de 10.000.000 de francs.

Ces deux facteurs déterminent les mesures à prendre pour la bonne conservation de ce matériel.

Leur nombre relativement restreint, ne permet aucune défaillance, car le service des tracteurs dépend des horaires des trains.

L'importance de la somme investie, justifie certaines dispositions pour assurer leur durabilité.

Enfin, la sécurité oblige à la plus grande vigilance dans le bon fonctionnement des organes de direction et de freinage.

Des dangers réels existent du fait de circuler avec des engins motorisés, parmi les foules de voyageurs, affairés, distraits ou imprudents, sur des quais surélevés, où la possibilité de renversement dans la voie établie en contre-bas, ne peut être écartée.

Pour ces raisons, la Direction de l'Electricité et de la Signalisation de la S.N.C.B. a organisé un service d'entretien systématique et contrôlé.

Celui-ci comporte :

une vérification journalière pour s'assurer du fonctionnement normal des organes du tracteur, spécialement de la direction, des freins et de l'appareil avertisseur;

un entretien hebdomadaire pour l'exécution duquel, le tracteur est placé sur une fosse de visite, pour faciliter le graissage et l'accès à tous les organes, sans danger pour le personnel d'entretien;

une révision semestrielle, au cours de laquelle, il est procédé à un examen approfondi de toutes les pièces essentielles, celles-ci ayant été démontées préalablement. Enfin, les tracteurs subissent, tous les deux ans, suivant un planning établi, une réparation générale aux ateliers E.S. à Etterbeek;

Ces engins de manutention étant électriques, il est superflu de dire que cette partie de l'appareillage fait l'objet de soins attentifs, depuis le groupe de charge des accus, le tableau de charge, les accus, le moteur, le controller, les fusibles, les connexions, etc.

Toutes ces opérations ont été tarifées et planifiées.

La dépense pour l'entretien annuel d'un tracteur est de l'ordre de 20.000 frs., il est effectué par du personnel qualifié : ajusteur, électricien, voire électromécanicien.

-----